



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC RUE MARIE CLAUDE VAILLANT COUTURIER**
Arrêté de Police N°07/2022 (ST) du 14 janvier 2022

Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société Astelle Architecture
d'occuper le trottoir de manière provisoire situé devant la parcelle
cadastrée AD 866 p dans le but de sécuriser le chantier de
construction de la pharmacie Delaye.
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

- ARTICLE 1** La société BONIFACE est autorisée à installer une clôture provisoire sur le trottoir de manière provisoire dans la rue Marie Claude Vaillant Couturier (face à la parcelle cadastrée AD 866p) à Guesnain à compter du lundi 17 janvier 2022 et pour une durée de 10 mois.
- ARTICLE 2** Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée. Une déviation pour piétons sera mise en place afin d'orienter les usagers sur le trottoir opposé et au passage piéton le plus proche.
- ARTICLE 3** Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.
- ARTICLE 4** La société boniface exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier ainsi que de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- ARTICLE 5** La société BONIFACE domiciliée 13 rue de la Gare 59225 Clary. Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de District de DOUAI Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté

Fait à GUESNAIN, le 14 janvier 2022
Le Maire,
Maryline LUCAS

